



REGLEMENT D'UTILISATION DU DISPOSITIF

« PASS GIFFOIS 11-25 ANS »

ANNEE SCOLAIRE 2020 / 2021

Direction Education-Jeunesse
Tél.: 01.70.52.56 .80
education-jeunesse@mairie-gif.fr

Préambule :

Le dispositif « Pass Giffois 11-25 ans » contribue à améliorer le pouvoir d'achat des jeunes. Il permet également de promouvoir le commerce de proximité et offre une visibilité sur les différentes offres et avantages proposés sur la commune.

Le présent règlement définit les droits et obligations des bénéficiaires du dispositif et des partenaires associés à son fonctionnement. Il est applicable à compter du 1^{er} septembre de l'année.

1/ COMPOSITION DU PASS GIFFOIS 11-25 ANS

Le bénéficiaire du « Pass giffois 11-25 ans » se voit attribuer une carte plastifiée nominative. Une photographie d'identité doit être apposée à l'emplacement prévu à cet effet. Tous les partenaires du dispositif, les offres et réductions sont référencés sur le site internet de la ville.

Le « Pass Giffois » doit être présenté aux partenaires affiliés. Les différents partenaires peuvent compléter les justificatifs demandés en réclamant la présentation d'une pièce d'identité.

2/ CONDITIONS GENERALES D'OBTENTION

A) Critères d'éligibilité :

Pour bénéficier du « Pass giffois 11-25 ans », il faut être âgé de 11 à 25 ans, au 1^{er} septembre de l'année et habiter Gif ou être scolarisé à Gif.

Pour les bénéficiaires habitant à Gif :

■ **Un justificatif d'habitation, d'identité et d'âge :** Sont pris en compte comme justificatifs d'âge :

- La carte Nationale d'identité
- Le passeport
- Le permis de conduire - Une photo d'identité

Pour les bénéficiaires non Giffois mais scolarisés sur la commune :

■ Un justificatif de scolarisation à Gif, d'identité et d'âge :

Sont pris en compte comme justificatifs de scolarisation :

- Un certificat de scolarité en cours de validité
- Un carnet de liaison en cours de validité

Pour la justification de l'identité et de l'âge, les justificatifs sont identiques à ceux-ci-dessus pour les bénéficiaires habitant à Gif.

B) Condition de recevabilité des demandes :

La demande du « Pass Giffois 11-25 ans » doit être obligatoirement faite entre le 1^{er} septembre et le 31 août de l'année en cours (année scolaire). Toutes les demandes en dehors de ces dates feront l'objet d'un rejet.

C) Tarification de l'obtention du « Pass Giffois 11-25 ans » :

Le bénéficiaire du « Pass Giffois 11-25 ans », devra s'acquitter de la somme de 6 euros pour obtenir le « Pass giffois 11-25 ans » pour la période du 1^{er} septembre 31 août de l'année.

D) Lieu d'obtention :

L'obtention du « Pass Giffois 11-25 ans » s'effectue au sein des différentes structures de la direction Éducation-Jeunesse de la mairie, aux horaires d'ouverture de celles-ci :

- Direction Education-Jeunesse en mairie principale
- Espace jeunes du Mail
- Espace jeunes de la Vallée
- Point Information Jeunesse (PIJ)

3/ CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION

1) Le principe : une utilisation annuelle :

Les droits relevant du « Pass Giffois 11-25 ans » sont annuels. Ils sont utilisables du 1^{er} septembre au 31 août de l'année en cours.

2) Un Pass nominatif et individuel :

Le « Pass Giffois 11-25 ans » est nominatif et individuel. Il ne peut être cédé ou prêté à titre gracieux ou onéreux. Tout bénéficiaire qui aura prêté ou cédé son « Pass giffois 11-25 ans », en vue d'une utilisation frauduleuse sera radié du dispositif. Dans ce cas, le bénéficiaire sera convié à s'expliquer auprès de la direction Éducation-Jeunesse de la mairie de Gif.

3) Partenaires :

Le « Pass Giffois 11-25 ans » est utilisable auprès des seuls partenaires affiliés au dispositif. L'affiliation fait l'objet d'une convention entre le partenaire et la commune qui met en œuvre le dispositif.

L'utilisation du « Pass Giffois 11-25 ans » est conditionnée à sa présentation chez les différents partenaires du dispositif.

En cas de doute du partenaire, sur l'âge ou l'identité du bénéficiaire présentant un « Pass giffois 11-25 ans », ce partenaire pourra demander la présentation d'une pièce d'identité au bénéficiaire du « Pass giffois 11-25 ans ».

Les différents partenaires du dispositif et leurs offres sont référencés sur le site internet de la ville et sur le mémento joint au « Pass Giffois 11-25 ans » lors de l'inscription.

4) Perte, vol ou dégradation du Pass :

Le « Pass Giffois 11-25 ans » est la pleine propriété de son bénéficiaire et la responsabilité de la commune ne pourra en aucun cas être recherchée par quiconque en cas de perte, vol, dégradation ou tout autre cas, dudit Pass.

Le « Pass Giffois 11-25 ans » est non remboursable.

En cas de perte, vol, dégradation, ou tout autre cas, le bénéficiaire aura la possibilité de solliciter le remplacement du « Pass Giffois 11-25 ans » qu'il détenait ; il devra payer à nouveau le prix de vente.

5) Remplacement du « Pass Giffois 11-25 ans » en cas de perte, vol ou dégradation:

Tout remplacement, nécessitera la présentation des justificatifs répondant aux conditions générales d'inscription.

6) Utilisation et protection des informations du bénéficiaire :

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, toutes les informations délivrées par le bénéficiaire du « Pass Giffois 11-25 ans » sont protégées. Une déclaration à la commission nationale informatique et libertés (CNIL) a été déposée conformément à la loi.

Les coordonnées et informations personnelles du bénéficiaire (adresse mail ou téléphone) peuvent être utilisées afin de faire parvenir des offres, des promotions ou autres actualités rentrant dans le cadre du dispositif « Pass giffois 11-25 ans ».

Le bénéficiaire du Pass est en droit de refuser toutes utilisations de ses informations personnelles et doit en faire acte lors de son inscription

7) Coordonnées du Bénéficiaire :

NOM :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

ADRESSE POSTALE :

ADRESSE MAIL :

TELEPHONE :

Autorise l'utilisation de mes coordonnées pour recevoir des informations concernant le dispositif

« Pass giffois 11-25 ans » (offres, promos, évènements...).

N'autorise pas l'utilisation de mes coordonnées.

Le bénéficiaire accepte les conditions générales d'utilisation du Pass giffois 11-25 ans en inscrivant la mention « lu et approuvé » dans le cadre ci-dessous.

Mention « lu et approuvé » :

Date :

Signature du bénéficiaire (et des parents si le bénéficiaire est mineur) :